



PRÉFÈTE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Synthèse de la consultation

**établie au titre de l'article L 120-1-II du code de l'environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public
défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement**

Objet : Projet d'arrêté renouvelant la réserve de chasse et de faune sauvage des étangs du Malsaucy et de la Véronne

Déroulement de la procédure

- Date de la publication de la note de présentation : 19 juin 2019
- durée minimale de la consultation : 21 jours
- date limite de remise des avis : 9 juillet 2019
- la consultation est close le 9 juillet 2019 minuit.
- Durée de mise en ligne de la synthèse des observations et des motifs de la décision : 3 mois

Bilan de la consultation

La consultation n'a donné lieu à aucune observation du public sur le projet d'arrêté.

L'arrêté sera signé conformément au projet soumis à la consultation.

Publication de la synthèse de la consultation :

Durée minimale de mise en ligne : 3 mois.

Fait à BELFORT, le 12/07/2019

Pour la Préfète et par subdélégation,
Le chef de la cellule environnement et forêt


Eric PETOT